



PREFECTURE DE L'HERAULT

**DDPP 34
Rue Serge Lifar
CS 87377
34184 Montpellier Cedex 4**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

RAPPORT DE PRESENTATION

SEANCE DU : 29 juillet 2010

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter une unité de négoce et d'assemblage de vin en vrac située sur la commune de **POUSSAN**

RAPPORTEUR : Direction Départementale de la Protection des Populations
Pôle Santé Animale, Protection animale, Environnement

MAITRE D'OUVRAGE: Société Terroirs du Sud

--0000--

1 - CONTEXTE GENERAL

1.1 - Présentation du demandeur

Depuis 2002, la Société Terroirs du Sud exploite sur la commune de Poussan, dans la zone d'activité des Clachs, un chai qui lui permet d'exercer ses activités de négoce et d'assemblage de vins en vrac.

La société s'est installée dans des bâtiments déjà existants, appartenant à la SCI Saint Cléophas. Sa production a augmenté régulièrement pour atteindre en 2008 le chiffre de 220 000 hl de vins par an, pour une capacité de stockage de 17500 hl. Ces vins proviennent à 75 % du Languedoc-Roussillon, à 22% du reste de la France, et à 3% de l'étranger.

Son Directeur Général est M Serge Dubois et elle emploie actuellement 9 personnes sur le site, dont 3 œnologues.

1.2 - Classement de l'installation en ICPE

Les activités de la Société Terroirs du Sud sur le site de Poussan entrent en effet dans la nomenclature des ICPE fixée par le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, modifié par le décret n° 93-1412 du 29 décembre 1993, conformément au tableau ci-après :

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime et Rayon d'affichage
2251	Préparation ou conditionnement de vin, la capacité de l'installation étant supérieure à 20 000 hl/an	220 000 hl/an et 17 500 hl de cuverie de stockage	Autorisation 1 km

Par rapport aux différentes rubriques de la nomenclature des installations classées, la Sté Terroirs du Sud exploite également un entrepôt couvert de stockage de substances combustibles (rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE), mais inférieur au seuil de déclaration fixé à 500 tonnes, et stocke aussi des produits toxiques sous forme liquide susceptibles d'être classés au titre de la rubrique 1131-2 (du bisulfite de potassium KHSO₃ et de l'hypochlorite de sodium), mais toujours dans une quantité totale inférieure au seuil de déclaration.

Finally, la Sté Terroirs du Sud a donc déposé en février 2009 ce dossier complet de demande d'autorisation ICPE, comportant étude d'impact, étude de dangers, et notice d'hygiène et de sécurité, qui a été soumis à enquête publique, et qui fait l'objet du présent rapport.

2 - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 - Implantation

Les installations de la Sté Terroirs du Sud à Poussan sont situées dans la zone d'activité des Clachs, sur la parcelle n° 2318, section B, à environ 700 mètres du sud du centre-ville de Poussan, et à 100 mètres de la RN 113 qui va de Gigean à Mèze (cf le plan à l'échelle du 1/25 000 ci-après).

L'entreprise est installée dans un bâtiment commun avec la Société Languedoc Armature, qui fabrique des armatures métalliques.

2.2 - Activités de l'établissement

Terroirs du Sud est une société spécialisée dans le négoce et l'assemblage de vin en vrac, qui n'effectue aucune opération de conditionnement. Son activité consiste donc à :

- sélectionner des vins dans des domaines et des caves coopératives, et mettre au point des assemblages en fonction des tendances du marché et des demandes spécifiques des clients,
- réceptionner et stocker des vins dans le chai,
- assembler et filtrer certains vins,
- livrer chez les clients les vins assemblés (livraison en vrac citerne ou gros emballages de 1000 litres).

Pour cela, la Sté dispose des locaux suivants :

- un chai de stockage d'une surface au sol d'environ 1400 m², dans lequel on trouve 63 cuves (38 en inox et 25 en plastique) pour un volume total de cuverie de 17 500 hl, ainsi que plusieurs pompes et 5 filtres dont 1 filtre tangentiel qui a remplacé le filtre à terres en février 2010,
- dans ce chai, une zone réservée au stockage des produits toxiques (terres de filtration jusque 2010, produits œnologiques et produits d'entretien),
- également dans ce bâtiment, une partie laboratoire où sont mis au point les échantillons,
- une aire extérieure composée d'un quai permettant la livraison et l'expédition des vins,
- enfin, des locaux administratifs, situés au nord du chai, dans un petit bâtiment attenant.

3 – DISPOSITIF de TRAITEMENT des EFFLUENTS INDUSTRIELS

3.1 - Choix du dispositif

A l'origine, la société Terroirs du Sud avait obtenu l'autorisation de se raccorder au réseau d'assainissement spécifique à la Cave Coopérative de Poussan, qui passait à proximité immédiate du site. Or cette dernière ayant arrêté toute vinification, la société a dû trouver un autre système.

C'est pourquoi, en 2008, l'entreprise a passé une convention pour le traitement de ses effluents avec la Société Coopérative Agricole de Vinification Les Terroirs de la Voie Domitienne, récemment construite à Courmonsec.

3.2 -Description du dispositif

Au final, les effluents industriels sont donc traités sur les 2 bassins d'évaporation de cette cave coopérative, créés sur la commune de Gigean en 2001, qui ont une surface totale de 18 300 m², donc largement supérieure aux besoins de la SCAV Les Terroirs de la Voie Domitienne.

Ce dispositif est opérationnel depuis 2008.

4 – MESURES PRISES POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

4.1 – Alimentation en eau

L'établissement est alimenté exclusivement par le réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Poussan. Cette eau est utilisée pour le nettoyage et le rinçage des cuves et des sols, et pour tous les usages sanitaires.

Le volume consommé total s'est élevé à 750 m³ en 2008, ce qui peut sembler faible pour un établissement de cette importance, mais s'explique par le fait qu'il ne pratique aucune activité d'embouteillage. De plus, le personnel est sensibilisé à l'utilisation rationnelle de l'eau.

4.2 – Rejet aqueux

Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ont été séparés lors de la construction du bâtiment. Les eaux pluviales rejoignent le réseau d'eaux pluviales de la Zone Artisanale des Clachs.

Les eaux usées sanitaires (qui représentent environ 120 m³ par an) sont pour leur part raccordées au réseau d'assainissement de la ville de Poussan, qui rejoint les bassins du lagunage communal.

En ce qui concerne les eaux usées industrielles, le sol du chai a été maillé de grilles d'avaloirs munis de dégrilleurs pour la collecte de toutes ces eaux, qui sont ensuite dirigées dans une cuve de 40 m³, 2 cuves enterrées de décantation, puis 2 citernes tampon destinées à stocker les effluents avant qu'ils ne soient envoyés sur les bassins d'évaporation de la Coopérative Les Terroirs de la Voie Domitienne..

Une convention a en effet été signée avec celle-ci en 2008 pour un volume maximum de 1000 m³.

4.3 – Emissions atmosphériques

L'activité même de l'usine est génératrice de quelques odeurs liées à la manipulation des vins et aux opérations de filtration, mais qui sont très réduites du fait que l'essentiel des opérations a lieu à l'intérieur du bâtiment. Ces odeurs sont typiques de l'environnement vitivinicole.

Par ailleurs, les transports générés par les différentes activités du site représentent un maximum de 5 navettes de camions-citernes par jour, et d'une dizaine de voitures pour les employés et les visiteurs.

Compte-tenu de la présence à proximité du site de la RN 113, sur laquelle on a comptabilisé un trafic de 18500 véhicules/jour, et d'une entreprise de transport routier, l'impact généré par les gaz d'échappement des véhicules liés à l'entreprise apparaît très limité.

4.4 – Insertion paysagère

La Sté Terroirs du Sud est implantée dans une zone destinée à des activités économiques et artisanales, commerciale et de services. Le bâtiment existait déjà, et seules des modifications mineures ont été apportées, sur les réseaux essentiellement.

De plus, cet espace n'est guère occupé que par une faune et une flore de faible intérêt écologique. En effet, sur la commune de Poussan, plusieurs ZNIEFF de type I et II sont répertoriées, ainsi que plusieurs zones Natura 2000, comme la montagne de la Mourre et le Causse d'Aumelas, ainsi que la plaine de Fabrègues – Poussan, mais Terroirs du Sud est très éloigné de leur périmètre respectif.

4.5– Déchets

Le fonctionnement de l'établissement génère les déchets suivants :

- déchets industriels banals tels que cartons, plastiques, verre, qui sont triés et regroupés sur place, avant d'être repris par le SICTOM,
- conteneurs de produits ménagers et de nettoyage, qui sont triés à part pour être repris et recyclés par les fournisseurs,
- les terres de filtration, qui jusqu'en février 2010 étaient stockées dans une benne de 6 m³ avant d'être reprises par VEOLIA, qui exploite un centre de traitement agréé à Tarascon, dans les Bouches-du Rhône.

Pour mémoire, en 2008, les quantités produites de déchets ont été les suivantes : 7,5 tonnes de terres de filtration, et environ 1 tonne de DIB.

4.6 – Bruit

Une campagne de mesures acoustiques a eu lieu uniquement de jour, l'entreprise étant fermée la nuit, en 3 points situés en limite de propriété (cf. plan au 1/ 2500 ci-après). En effet, même si l'entreprise est installée dans une zone artisanale, plusieurs maisons d'habitation ont été construites à proximité.

Ces mesures ont été effectuées en conformité avec les exigences de la norme NF S 31-010, et de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Les niveaux sonores relevés aux 3 points différents, sur des périodes de 30 minutes, ont été les suivants :

- Point 1 -coté Nord (bureaux) : 49,9 dba, installation à l'arrêt, et idem avec toutes les machines en marche, donc une émergence (calcul de l'écart entre le bruit ambiant et le bruit résiduel) nulle,
- Point 2 -coté Sud (atelier) : 56,5 dBA, installation à l'arrêt, et 61,2 dBA, entreprise en marche, donc une émergence de 4,7 dBA, due essentiellement à l'arrivée d'un camion-citerne.
- Point 3 -coté Ouest (habitation-atelier) : 55,5 dBA, installation à l'arrêt et 56,5 dBA, entreprise en marche, d'où une émergence de 1 dBA.

En conclusion, aucune valeur n'a dépassé la limite réglementaire fixée à 70 dBA, de jour. De plus, les émergences ne dépassent pas la valeur limite de 5 dBA autorisée par la réglementation ICPE -

5 – RESULTATS DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

5.1- Enquête publique et avis du commissaire-enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée du 31 août au 2 octobre 2009 en mairie de Poussan, avec en outre un affichage effectué en mairie de Balaruc-le Vieux.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête, et aucun courrier n'a été remis ou envoyé au commissaire-enquêteur, M Jean-Pierre Braconnier.

A l'issue de l'enquête publique, celui-ci a remis son rapport à la Préfecture de l'Hérault le 29 octobre 2009, et en conclusion, a donné un **Avis Favorable** à la demande présentée par de la société Terroirs du Sud, considérant notamment que :

- «... les processus industriels apparaissent bien structurés et sous contrôle...
 - l'entreprise ne comporte pas de zone à risques significatifs compte tenu des aménagements prévus pour faire face au risque d'incendie et de pollution...
 - l'installation répond à son objet et ne présente aucun effet préjudiciable à l'environnement...
 - aucune observation ou objection n'a été faite à cette demande. »

5.2 - Avis des municipalités concernées :

- Poussan : avis favorable par délibération du 13 octobre 2009
- Balaruc-le Vieux : avis favorable par délibération en date également du 13 octobre 2009.

5.3- Avis des Services Techniques de l'Etat :

INAO : avis favorable donné le 29 septembre 2009.

SDAP : avis rendu le 3 septembre 2009: pas d'observation particulière.

DDASS : avis rendu le 12 août 2009: aucune remarque particulière de leur part.

DIREN : avis donné le 10 septembre 2009, indiquant que ce projet n'appelait aucune observation de leur part quant aux enjeux relatifs à la biodiversité du paysage.

DDTEFP : avis rendu le 28 septembre 2009 par le service d'inspection du travail basé à Sète, indiquant qu'il n'avait aucune remarque particulière à formuler.

DRAC : avis favorable donné par le Conservateur Régional de l'Archéologie le 5 août 2009, rappelant cependant que l'on se trouvait dans un secteur archéologique sensible, situé à proximité d'une vaste occupation de plein air du Néolithique et d'une importante villa gallo-romaine, dite « les Clachs », et que par conséquent, tous travaux affectant le sous-sol, même de façon limitée, pourraient l'amener à prescrire une opération de diagnostic archéologique.

DDE : avis favorable donné le 14 septembre 2009, assorti de la réserve suivante :

« Au PPRI en cours d'élaboration, la parcelle est située en zone inondable d'aléa modéré pour la crue de référence (crue centennale calculée) du ruisseau de Valaury. Dans ce type de zone les remblais, dépôts ou exhaussements sont interdits.

Tout nouveau projet de construction devra comporter des mesures compensatoires liées à l'imperméabilisation à raison, au minimum, de 100 litres de rétention par m² imperméabilisé. De plus, la surface du premier plancher devra être calée sur un vide sanitaire à la cote PHE + 30 cm. »

Ces 2 derniers avis ont donc été transmis à l'exploitant afin qu'il en tienne compte, lors d'une éventuelle extension.

6 - CONCLUSION ET AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Compte tenu des avis favorables des 2 conseils municipaux ainsi que des différents services administratifs et techniques consultés, et sous réserve du respect des prescriptions figurant dans le projet d'arrêté ci-joint, je propose d'émettre un Avis Favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société Terroirs du Sud concernant leur unité de négoce et d'assemblage de vin en vrac située sur la commune de Poussan.



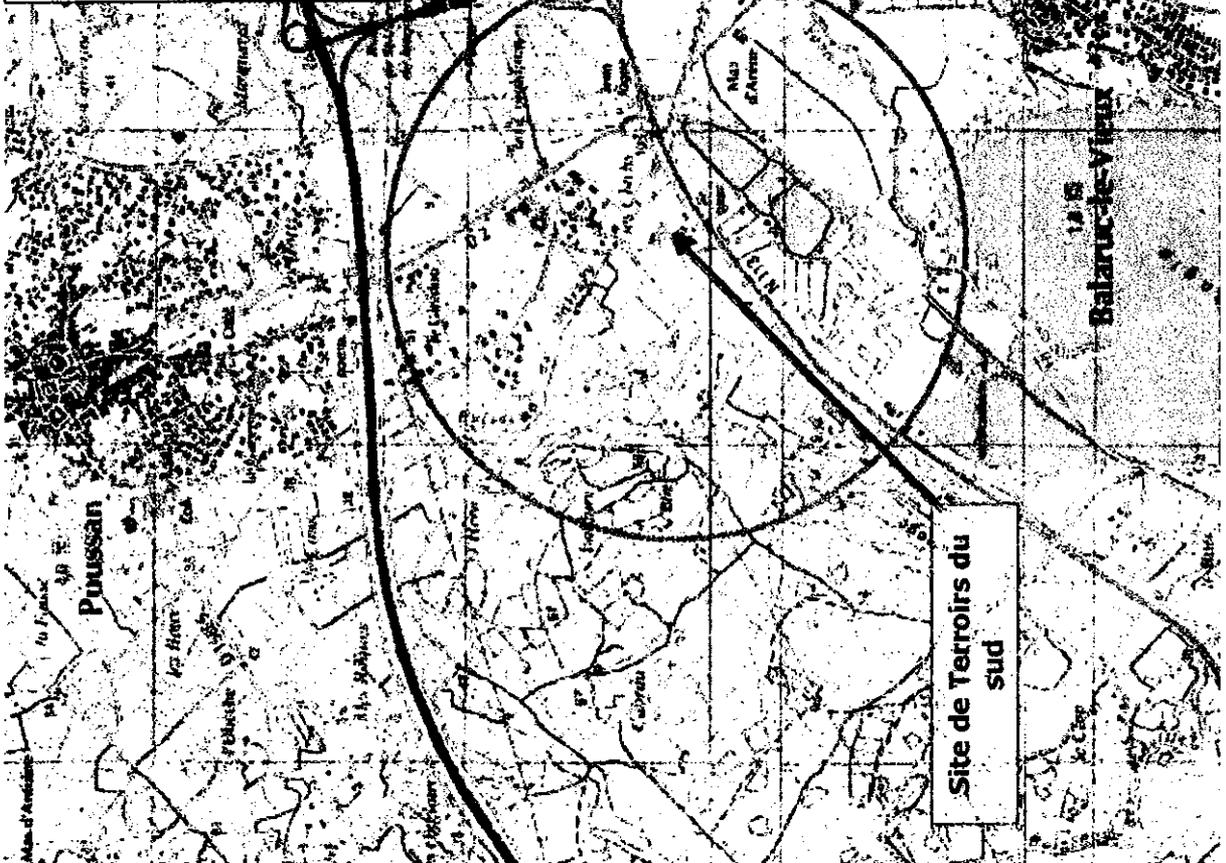
L'Inspecteur des Installations Classées,

Christine CAMPIN

Vu et transmis avec avis conforme,
 Le Chef du Pôle Santé Animale, Protection animale, Environnement,

Eric LEMAN

Dossier d'autorisation d'exploiter		CAPSEFR_08_3104_1		A4	
Révision		Date		Echelle 1/25000	
Site de Terroirs du Sud		A		Dessiné par	
Situation de l'installation		09/09/08		Vérfié par	
N  S		JF		GD	
500 mètres 		ETABLISSEMENT		Modifications	
terroirs du sud 		 Agence BZH Environnement et Maîtrise des risques			



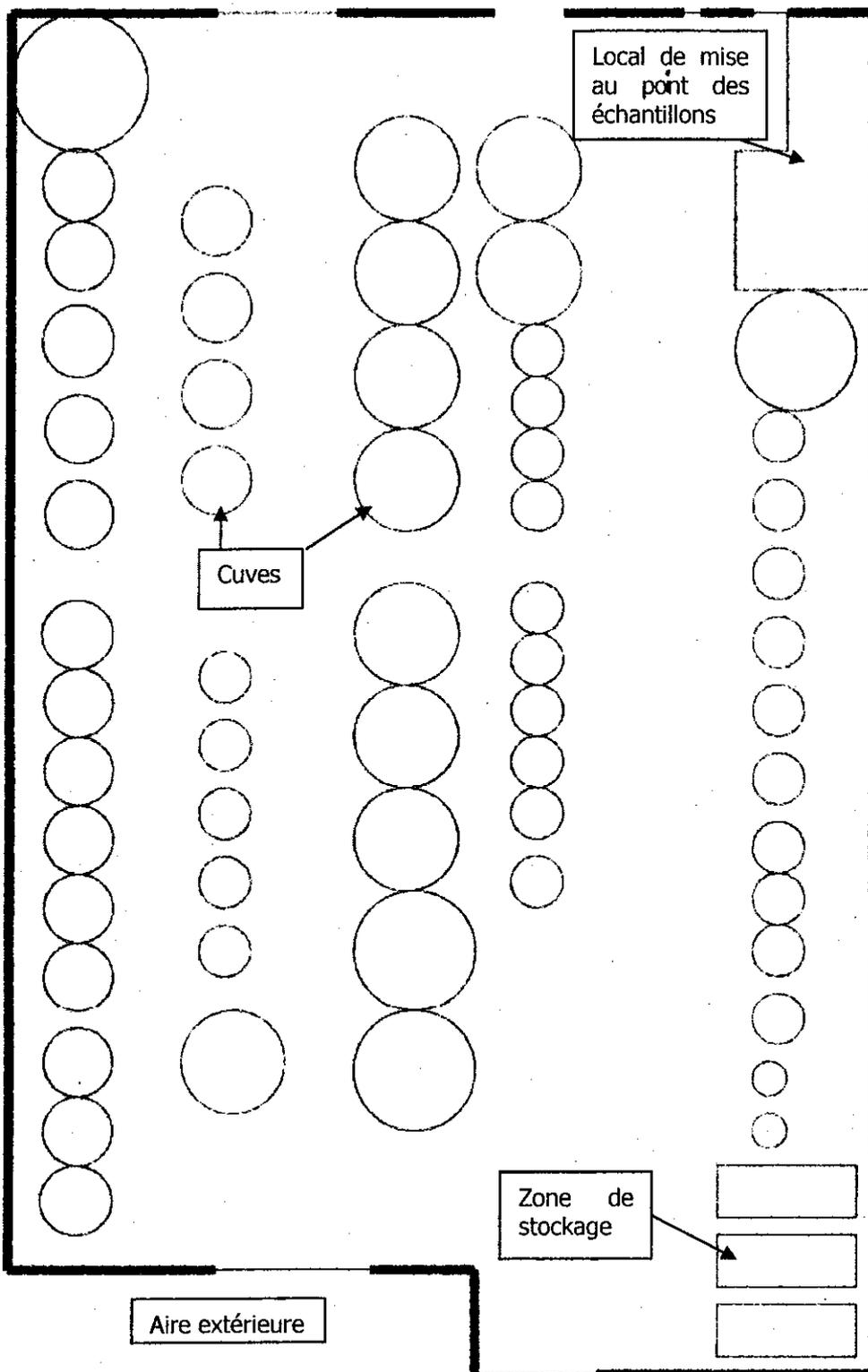


Figure 2 : Représentation schématique du chai

